



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

4Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent aux prestations de formation fournies par la CAC UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE sous la forme de sessions inter-entreprises.

Toute demande d'inscription à une formation assurée par la CAC UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE suppose l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Article 2 - Modalités d'inscription

L'inscription à la formation est réalisée par le biais de la signature de la convention de formation.

La CAC UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE adresse au demandeur une convention de formation qu'il devra retourner complétée et signée.

Toute inscription ne pourra être réputée définitive qu'à réception de ladite convention, signée.

Article 3 - Convocation des stagiaires

La CAC UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE adresse une convocation mentionnant l'adresse et les horaires quelques jours avant la date de la session.

Article 4 - Niveau requis et adéquation

Il appartient au CLIENT et à la CAC UNIVERSITE D'ENTREPRISE d'évaluer les besoins en formation et de vérifier si le niveau du stagiaire amené à suivre la formation correspond au niveau requis pour celle-ci. La CAC UNIVERSITE D'ENTREPRISE pourra proposer un test de positionnement au démarrage de la formation.

Article 5 - Tarifs

Les tarifs sont fixés pour l'année en cours et sont exprimés en hors taxes. Les prix indiqués pour les formations sont soit formulés par journée de formation, soit formulés à l'heure stagiaire.

Les tarifs des formations inter-entreprises comprennent les supports pédagogiques (supports de cours, documents remis aux stagiaires, ...). Ces documents sont destinés à l'usage exclusif et personnel du participant.

Article 6 – Conditions de paiement

La facture adressée au CLIENT est payable à réception de la facture. Tout retard de paiement entrainera systématiquement l'application du taux d'intérêt de retard légal.

Article 7 – Facturation à l'Opérateur de Compétence (OPCO)

LE CLIENT est responsable des démarches auprès de son OPCO avant le début de la formation. Si la CAC UNIVERSITE D'ENTREPRISE n'a pas l'accord de prise en charge au moment de la facturation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du participant, LE CLIENT s'engage à régler ce qui lui sera adressé directement. En cas de subrogation et prise en charge du dossier, un traitement administratif de 100€ par dossier sera facturé à LE CLIENT.

Article 8 - Modalités d'annulation

Toute annulation d'inscription de la part du client doit être notifiée par écrit à la CAC UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE.

En cas d'annulation de la formation par LE CLIENT, la pénalité suivante devra être versée par LE CLIENT, étant précisé que ces sommes ne peuvent faire l'objet de remboursement ou de prise en charge :

- 100 % du montant global de la formation, pour toute annulation de participation intervenant dans les 2 jours ouvrés avant le début du stage.

Ces indemnités feront l'objet d'une facture payable à réception par LE CLIENT. Toute formation à laquelle un participant a commencé à assister est due en totalité.

Article 9 - Responsabilité

La CAC UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution des actions de formation.

La responsabilité de la CAC UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE ne saurait être engagée dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers, et aux locaux et matériels mis à disposition de la CAC UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE et utilisés par LE CLIENT pendant la durée des sessions de formation.

Article 10 - Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents pédagogiques remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'utilisation des documents remis lors des sessions de formation est ainsi soumise au respect des articles L.122-4 et suivant du Code de propriété intellectuelle. Il est rappelé que toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constitue une contrefaçon passible de sanctions civiles et pénales (articles L.335-3 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

En conséquence, LE CLIENT s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de la CAC UNIVERSITE D'ENTREPRISE.

LE CLIENT s'interdit notamment d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les sessions de formation.

LE CLIENT se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux sessions de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ses participants.

Article 11 – Force majeure

En cas d'évènements de force majeure, grèves ou de toutes autres circonstances indépendantes de notre volonté, la CAC UNIVERSITE D'ENTREPRISE ne saurait être tenue pour responsable de conséquences dommageables pour LE CLIENT du fait de notre incapacité à assurer la session de formation.

Article 12 - Compétence juridictionnelle et législative

Toute contestation ou différend ne pouvant faire l'objet d'un règlement amiable, sera de la compétence du Tribunal de commerce de la CAC UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE.

Tout différend auquel le présent contrat pourrait donner lieu, concernant par exemple l'exécution, l'interprétation, la validité ou la rupture du présent contrat, sera régi par le droit français.

Article 13 - Dispositions diverses

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Le fait par la CAC UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE de ne pas se prévaloir à quelque moment et pour quelque cause que ce soit de l'un quelconque de ses droits ne fera pas obstacle à sa faculté de se prévaloir à tout moment de l'ensemble de ses droits, y compris de celui dont elle ne s'est point prévalu.

Article 14 - Informations relatives à la CAC UNIVERSITE D'ENTREPRISE

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 44680298768 auprès du préfet de région GRAND EST.

NOM/PRENOM :

DATE :

SIGNATURE DU CLIENT :